

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-003

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	17
Suppléants présents :	1
<i>(Avec voix délibérative)</i>	
Pouvoirs titulaires :	1
Votants :	19
Pour :	19
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 janvier à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Glanges sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**  
22 janvier 2025

**PRESENTS :** BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Éric, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Éric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, REDEMPT Véronique, REDON-SARRAZY Maryvonne, TARRADE Gilbert.

**CREATION D'UN NOUVEL  
EMPLOI AU TABLEAU  
DES EFFECTIFS DANS  
LE DOMAINE DE  
L'ANIMATION**

**ABSENTS EXCUSES :**

- CHAUMEIL Nathalie,
- GENESTE Stéphanie (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE),
- GILLET Emilie, arrivée en fin de séance,
- PATIER Stéphane.

**ABSENT :**

- SARRE Victorien.

**SUPPLEANTE PRESENTE (Avec voix délibérative) :**

- DELHAYE Caroline, suppléante de GILLET Emilie.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean-Luc LACHAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20250129-2025-003-DE  
Date de télétransmission : 04/02/2025  
Date de réception préfecture : 04/02/2025

Le Président précise que dans le domaine de l'enfance-Jeunesse, la mission de coordination continuera d'être exercée par le Directeur de l'ACM de Saint Germain Les Belles.

Il précise que pour pouvoir assumer cette fonction dans des conditions satisfaisantes, la CAF évalue le besoin à un mi-temps.

Pour faire suite à la réunion de la Commission « Enfance-Jeunesse », il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- De réduire le temps de travail du Directeur de l'ACM de Saint Germain Les Belles auprès de cette structure,
- D'affecter un agent au Pôle Ados » de Magnac-Bourg qui devra mettre en œuvre des actions en direction du public des adolescents sur l'ensemble du territoire.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de créer un nouveau poste d'adjoint d'animation qui aura une double mission :

- Un mi-temps en qualité d'animateur auprès de l'ACM de Saint Germain Les Belles,
- Un mi-temps en qualité d'animateur auprès du public « Adolescents » sur l'ensemble du territoire.

Afin d'élargir au maximum les possibilités de recrutement, le Président propose à l'assemblée de créer au tableau des effectifs un poste aux différents grades de catégorie C de la Filière Animation.

✿ **Le Président propose à l'assemblée :**

- La création d'un emploi d'Adjoint d'animation (Catégorie C) à temps complet,
- La création d'un emploi d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> Classe (Catégorie C) à temps complet,
- La création d'un emploi d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> Classe (Catégorie C) à temps complet.

✿ **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'adopter la proposition du Président,
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> Février 2025,
- **APPROUVE** le tableau des effectifs mis à jour figurant ci-dessous :

Emploi permanents	Catégorie	Effectif Global				
		Effectifs			Temps de travail	
		Budgétaire	Pourvu	Vacant	Complet	Non complet
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Attaché Principal	A	1	1	0	1	0
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1	1	2	0
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	1	0
Adjoint administratif	C	2	2	0	1	1
<b>Total</b>		<b>6</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20250129-2025-003-DE  
Date de télétransmission : 04/02/2025  
Date de réception préfecture : 04/02/2025

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Agent de maîtrise	C	1	1	0	1	0
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1	1	0
Adjoint Technique	C	5	3	2	1	4
<b>Total</b>		<b>7</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Adjoint d'Animation Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	2	1	3	0
Adjoint d'Animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	1	2	2	1
Adjoint Animation	C	4	2	2	4	0
<b>Total</b>		<b>10</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>						
Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle	A	1	1	0	0	1
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>						
Assistant de conservation Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0	1	0
Assistant de conservation Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0	1	1	0
Adj. du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	1	0
Adj. du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1	1	0
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL AGENTS TITULAIRES</b>		<b>28</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>7</b>
<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>		Budgété	Pourvu	Vacant	Complet	Non complet
Directrice ACM Magnac Bourg	B	1	1	0	1	0
Poste de Direction de l'ACM de Magnac-Bourg (Grade : Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe)	B	1	0	1	1	0
Chargé de développement culturel et touristique (Grade : Attaché)	A	1	1	0	1	0

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20250129-2025-003-DE  
Date de télétransmission : 04/02/2025  
Date de réception préfecture : 04/02/2025

Chargé de valorisation des Archives du Père Castor (Médiateur culturel)	B	1	1	0	1	0
Poste de Direction de l'ACM de St Hilaire	B	1	1	0	1	0
Poste de Direction-Adjoint de l'ACM de St Hilaire	B	1	0	1	1	0
Animatrice ACM St Hilaire (25/35 <sup>e</sup> )	C	1	1	0	0	1
Animateur ACM St Hilaire (22/35 <sup>ième</sup> )	C	1	0	1	0	1
Animateur ACM St Hilaire (22/35 <sup>ième</sup> )	C	1	0	1	0	1
Animateur ACM St Hilaire (Contrat de professionnalisation)	C	1	0	1	1	0
Secrétaire administrative (20/35 <sup>e</sup> )	C	1	1	0	0	1
<b>TOTAL AGENTS NON TITULAIRES</b>		<b>11</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
<b>NOMBRE TOTAL DES AGENTS</b>		<b>39</b>	<b>23</b>	<b>16</b>	<b>28</b>	<b>11</b>

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ A GLANGES, LE 29 JANVIER 2025**

**Le Président de la Communauté de Communes : Marc DITLECADET**

**Le Secrétaire de séance : Jean-Luc LACHAUD**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20250129-2025-003-DE  
Date de télétransmission : 04/02/2025  
Date de réception préfecture : 04/02/2025